

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 24/09/2024 - B2024/011226 - 2022 B 01348 - 810 031 088 - FELT-INVEST

M226

Désignation de l'entreprise **SASU FELT-INVEST**Néant ☐Adresse de l'entreprise **26 rue DE LA REPUBLIQUE 38110 LA TOUR DU PIN**Numéro SIRET* **9 1 0 0 3 1 0 9 8 0 0 0 2 6**Durée de l'exercice en nombre de mois* **12**Durée de l'exercice précédent* **12**

				Exercice N clos le 31/12/2023	
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial*				
	Autres*	014	016	40 000	
	Immobilisations corporelles*	028	030	6 583	3 342
	Immobilisations financières* (1)	040	042	477 750	
Total I (5)		044	048	521 092	3 240
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	8 046	8 046
	Clients et comptes rattachés*				
	Autres* (3)	072	074	270 845	136 250
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	3 192	3 192
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	136 250	145 834
Total général (I - II)		110	112	657 342	149 075
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		95 000	
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		100	
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131			
	Report à nouveau	134		(64 495)	
	Résultat de l'exercice	136		12 775	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		43 380	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		9 000	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)	169	1 341	2 527	
	Comptes courants d'associés	173		94 166	
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176		105 694	
Total général (I + II + III)		180		149 075	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU FELT-INVEST

Néant ☐

Exercice N clos le

31/12/2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services*	217		218	26 820	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	26 820	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 7 399 - mobilier :)			242	20 323	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	331	244	662	
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al. 3 du CGI))	255		254	241	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)	259		262			
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	21 227	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	5 592	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280		
	Produits exceptionnels	(IV)			290	13 304	
	Charges financières	(V)			294	124	
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))	347		(VI)	300	5 997
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))	348				
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	12 775	
B - RÉSULTAT FISCAL					312	12 775	
Régularisations	Report le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				314		
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	1 541	
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)				324	331	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpies-cis d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Deductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindicies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992					
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	
Deduct° exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	14 647	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356		
	Déficits antérieurs reportables : *	42 257		dont imputés sur le résultat :	360	14 647	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370		

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	40 000	412		414		416	40 000				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	3 874	452		454		456	3 874				
	Matériel de transport	460	2 708	462		464		466	2 708				
	Autres immobilisations corporelles	470	15 969	472		474	15 969	476					
Immobilisations financières		480	477 750	482		484		486	477 750				
TOTAL		490	540 352	492		494	15 969	496	524 333				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	40 000	502		504		506	40 000		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	396	542	237	544		546	634		
	Matériel de transport	550	2 708	552		554		556	2 708		
	Autres immobilisations corporelles	560	10 217	562	5 751	564	15 969	566			
TOTAL		570	53 322	572	5 989	574	15 969	576	43 342		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Voir état annexe											
TOTAL		578	15 969	580	15 969	582		584		586	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579						581		583	
TOTAL								585		587	
								589		591	
								593		595	
								597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SASU FELT-INVEST

Néant ☒

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023

Durée en nombre de mois

12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2 - TOTAL 3	137
-----------------------------	-----------------------------	-----

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117
---	-----

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022
Effectifs au sens de la CVAE	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026
Période de référence	024
Date de cessation	186

Formulaire obligatoire
(art. 35 de l'annexe III au C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

8 1 0 0 3 1 0 8 9 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU FELT-INVEST

ADRESSE (voie)

28 rue DE LA REPUBLIQUE

CODE POSTAL

39110

VILLE

LA TOUR DU PIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille FELTIN Prénom(s) EMMANUEL
Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000
Naissance : Date 24061971 N° Département 85 Commune LA ROCHE SUR YON Pays
Adresse : N° 14 Voie avenue François Mitterand
Code Postal 97410 Commune ST PIERRE Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case
- (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.O.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET

8 1 0 0 3 1 0 8 9 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU FELT-INVEST

ADRESSE (voie) 28 rue DE LA REPUBLIQUE

CODE POSTAL 38110

VILLE

LA TOUR DU PIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

3

Forme juridique Dénomination SOREQUIP

N° SIREN (si société établie en France) 378511299

% de détention 51.00

Adresse : N° 25 Voie avenue MICHEL DEBRE

Code Postal 97427

Commune L'ETANG SALE

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SASU FELT-INVEST
810031088 ISI

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

Désignation de l'entreprise SASU FELT-INVEST

28 rue DE LA REPUBLIQUE

38110 LA TOUR. DU PIN

[illegible]

group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024Exercice ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023 Régime simplifié d'imposition ☒Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime Réel normal ☐Si PME innovantes, cocher la case ☐Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SASU FELT-INVEST

SIRET

8 1 0 0 3 1 0 8 8 0 0 0 2 6

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

28 rue DE LA REPUBLIQUE

38110 LA TOUR DU PIN

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITEActivités exercées ☒ Commercial pour les affaires et autres conseils de gestion Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quindecies	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer - ou - selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐
	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐**D IMPUTATIONS** (cf notice de la déclaration n°2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n°2065)Recettes nettes soumises à la contribution 2,5% ☐**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE**Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 % ☐**G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4**

Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées ECF ☐ Viseur conventionné ☐ Visa : CGA ☐

- du prestataire :

- du comptable : EXPERVIEW

37 rue Edith Cavell 95320 SAINT LEU LA FORET Tél : 0139604053

- du conseil :

- du CGA ou du viseur conventionné :

- N° d'agrément :

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CFC/DAC1

- 1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case ☐
- 2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- 3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :
- 4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :



RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, ANNÉE DES REVENUS ASSURÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions				(e)		
autres que celles visées en (a).				(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽⁵⁾				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

RENDREVA PARA REUNIR VERDES AL CENTRO DE COPIAS - 2x2x4

[illegible]

K DIVERSITY

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

III. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENÉVOLES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

FELT-INVEST SAS

810 031088 R.C.S. VIENNE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Je soussigné,

Monsieur Emmanuel FELTIN, agissant en qualité de président de la société FELT-INVEST et aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 par l'associé unique,

Ai établi le présent rapport de gestion sur les opérations et sur les comptes de l'exercice écoulé.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les délais impartis.

Les comptes qui lui sont soumis ont été établis conformément aux principes définis par le Code de commerce et la législation en vigueur.

Une note placée en tête de l'annexe contient diverses informations de nature à en faciliter la compréhension et l'analyse.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

I. Chiffres clés

Les principaux chiffres clés du compte de résultat et du bilan écoulé sont les suivants :

RESULTAT DE LA SOCIETE	Exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 (12 mois)	Exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 (12 mois)	Exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 (12 mois)
Chiffre d'affaires HT	26 820 €	105 620 €	117 820 €
Résultat d'exploitation	5 592 €	19 829 €	4 551 €
Résultat financier	(-) 124 €	(-) 159 €	(-) 177 €
Résultat courant avant impôts	5 468 €	19 670 €	4 375 €
Résultat exceptionnel	(+) 7 307 €	(-) 108 €	
Résultat net	12 775 €	19 562 €	4 375 €

SITUATION DE LA SOCIETE	Exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 (12 mois)	Exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 (12 mois)	Exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 (12 mois)
Total actif	149 075 €	164 471 €	186 215 €
Total endettement	105 694 €	133 867 €	175 172 €
Total provisions pour risques et charges			
Capitaux propres	43 380 €	30 605 €	11 043 €
Dont résultat net	12 775 €	19 562 €	4 375 €



II. Commentaire de l'activité

S'agissant des chiffres clefs, l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 fait ressortir un chiffre d'affaires s'établissant à 27 K€ sur 12 mois d'activité.

Après comptabilisation de charges d'exploitation d'un montant de 21 K€ l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 enregistre un résultat d'exploitation positif d'un montant de (+) 5 592 € euros.

Au vu du résultat financier d'un montant de - 124 € et du résultat exceptionnel d'un montant de + 7 307 €, et du calcul d'impôt sur les sociétés après affectation des déficits antérieurs, l'exercice se solde par un bénéfice net de (+) 12 775 euros.

Sur le plan de la structure du bilan de la société, on notera :

- que les capitaux propres de la société s'établissent à 43 380 €;
- que l'actif s'élève au 31 DECEMBRE 2023 à 149 075 € pour un total de dettes de 105 694 €.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice 2022, la société FELT-INVEST a perdu son principal client. L'exercice 2023 se situe dans une décroissance d'activité de plus de 6070% par rapport à l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 d'un montant de (+) 12 775 euros sur le compte « REPORT A NOUVEAU ».

Il est ici rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des amortissements non admis dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Nous pensons qu'après avoir entendu lecture du présent rapport, l'associé unique voudra bien approuver les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 tels qu'ils lui sont présentés et donner quitus à la présidence de sa gestion.

Le Président

FELTIN Emmanuel



FELT-INVEST
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 95.000 €
Siège social : 28 Rue de la République 38110 La Tour du Pin
RCS VIENNE 810 031 088

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNIOUES ORDINAIRES DU 30 JUIN 2024

Le soussigné : M FELTIN Emmanuel Actionnaire Unique,

Agissant en qualité d'actionnaire fondateur unique de la société « FELT-INVEST », Société par actions simplifiée de forme unipersonnelle, Au capital de 95.000 euros,

Dont le siège social est fixé au 28 Rue de la République – 38110 La Tour du Pin immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VIENNE sous le numéro 810 031 088.

Soumise de plein droit à l'impôt sur les sociétés.

A pris, conformément aux dispositions statutaires, la présente décision ordinaire selon l'ordre du jour suivant :

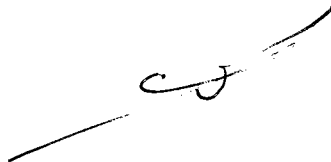
ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Examen du bilan du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice ;
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice et affectation des résultats ;
4. Quitus à la Présidence.

Lecture est donnée du Rapport du Président.

Les résolutions suivantes sont prises :

/...

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a 'J' and a long horizontal stroke extending to the left.

PREMIÈRE DÉCISION

L'actionnaire unique, conformément au rapport du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un chiffre d'affaires hors taxes total de 26 820 euros et un résultat net fiscal bénéficiaire de 12 775 euros.

CETTE DÉCISION EST ADOPTÉE

DEUXIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique constate donc que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître un bénéfice de 12 775 euros. L'actionnaire unique décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante : - « Report à nouveau » pour 12 775 Euros

CETTE DÉCISION EST ADOPTÉE

TROISIÈME DÉCISION

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate qu'il n'a pas été effectué de distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices.

CETTE DÉCISION EST ADOPTÉE

QUATRIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique donne quitus entier et définitif à la Présidence pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice 2023.

CETTE DÉCISION EST ADOPTÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique de la société.

M. FELTIN Emmanuel Président, Actionnaire

